

12 **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

21 Numéro de dépôt: **85401339.8**

51 Int. Cl.<sup>4</sup>: **B 42 F 17/28**

22 Date de dépôt: **02.07.85**

30 Priorité: **10.07.84 FR 8410949**

43 Date de publication de la demande:  
**15.01.86 Bulletin 86/3**

64 Etats contractants désignés:  
**AT BE CH DE GB IT LI LU NL SE**

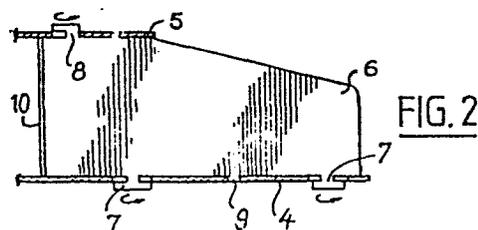
71 Demandeur: **Le Mer, Gérard**  
**12 Chemin du Milieu**  
**F-95540 Mery sur Oise(FR)**

72 Inventeur: **Le Mer, Gérard**  
**12 Chemin du Milieu**  
**F-95540 Mery sur Oise(FR)**

74 Mandataire: **Moncheny, Michel et al,**  
**c/o Cabinet Lavoix 2 Place d'Estienne d'Orves**  
**F-75441 Paris Cedex 09(FR)**

54 **Tambour de classement.**

57 Le tambour notamment pour colonne à tambours rotatifs, comprend un plateau horizontal inférieur, de forme générale circulaire, un plateau horizontal supérieur, coaxial au plateau inférieur, et des compartiments en forme de secteurs délimités par des éléments séparateurs radiaux reliés aux deux plateaux, ainsi que des moyens pour le montage rotatif du tambour autour de la colonne; les éléments séparateurs (6) sont constitués par des tôles métalliques dont les bords inférieur et supérieur comportent des ergots de fixation (7, 8) s'emboîtant dans les interstices prévus à cet effet dans les plateaux (4, 5), les traversant et pouvant alors être tordus suivant l'axe de la colonne (2) de manière à réaliser la liaison entre les plateaux (4, 5) et les éléments séparateurs (6).



## 1.

La présente invention a pour objet un tambour de classement, notamment pour colonne à tambours rotatifs, comprenant un plateau horizontal inférieur, de forme générale circulaire, un plateau horizontal supérieur coaxial au plateau inférieur et des compartiments en forme de secteurs délimités par des éléments séparateurs radiaux reliés aux deux plateaux, ainsi que des moyens pour le montage rotatif du tambour autour de la colonne. Ces tambours sont couramment utilisés dans le mobilier de bureau, en particulier pour le classement vertical de dossiers, cassettes etc...

Tels qu'ils sont réalisés actuellement les tambours de ce type comportent le plus souvent, comme éléments séparateurs et comme surface d'appui, des parois pleines en tôle d'acier, respectivement planes et cylindrique, l'assemblage étant exécuté par soudage en usine, aussi bien entre les parois planes radiales et la paroi cylindrique d'appui qu'entre ces parois et le plateau inférieur. Il résulte de cette disposition que, d'une part la quantité de matière utilisée pour constituer le tambour est supérieure à ce qui serait strictement nécessaire pour assurer la rigidité de l'assemblage et que, d'autre part, la fabrication exige un outillage relativement coûteux et a une cadence plutôt lente. De plus, les unités produites sont encombrantes et par conséquent alourdissent les frais de transport.

Pour remédier à ces inconvénients on a proposé un tambour de classement, caractérisé en ce que les éléments séparateurs sont constitués par des jambes de force dont les extrémités sont boulonnées, ou visées, respectivement sur le plateau inférieur et sur un plateau supérieur coaxial au plateau inférieur. Cette solution nettement plus élégante et limitant le poids de l'ensemble a toutefois l'inconvénient de nécessiter une main d'oeuvre relative-

## 2.

ment importante, éventuellement spécialisée, lors du montage du dispositif. De plus, la fabrication des tiges coudées filetées constituant les jambes de force est relativement onéreuse et rend le prix d'un tel tambour  
5 prohibitif comme matériel de bureau ordinaire.

On a maintenant trouvé un tambour de classement, du type conventionné, dont le montage extrêmement simple ne nécessite pas de main d'oeuvre qualifiée et dont tous les éléments principaux - plateaux, éléments séparateurs  
10 et moyens de fixation - peuvent être réalisés en tôle d'acier par simple emboutissage, découpage et éventuellement pliage, de sorte que l'encombrement reste malgré tout minimal lors du transport avant l'assemblage.

Le tambour selon l'invention du type décrit ci-dessus dans lequel les éléments séparateurs sont constitués par des tôles métalliques dont les bords inférieur et supérieur comportent des ergots de fixation s'emboîtant dans les interstices prévus à cet effet dans les plateaux, est caractérisé en ce que les ergots de fixation traversant  
15 les plateaux peuvent alors être tordus suivant l'axe de la colonne de manière à réaliser la liaison entre les plateaux et les éléments séparateurs. L'assemblage d'un élément séparateur sur un plateau peut donc être effectué par simple positionnement vertical de l'élément suivant les  
20 interstices du plateau et torsion des ergots dépassant sur l'autre face du plateau à la main ou à l'aide d'une pince.

Les ergots de fixation sont utilement en forme de T ou de L.

La stabilité du tambour peut être améliorée en prévoyant sur le bord intérieur des éléments séparateurs  
30 (c'est-à-dire sur le bord côté colonne) une partie pliée de renforcement, le pli étant vertical et avantageusement perpendiculaire au plan de l'élément séparateur.

De plus, il est avantageux de prévoir un ergot  
35 supplémentaire sur le milieu de bord inférieur de l'élément séparateur, permettant de mieux positionner l'élément sur

## 3.

le plateau inférieur et contribuant à renforcer la rigidité du tambour. Cet ergot supplémentaire peut-être de faible dimension et de forme simple (par exemple rectangulaire) et ne doit pas nécessairement traverser l'épaisseur du plateau.

Pour des raisons essentiellement économiques il est avantageux de fabriquer les plateaux inférieur et supérieur aussi bien que les éléments séparateurs en tôle d'acier.

Pour la commodité, en particulier lors de l'utilisation du tambour comme classeur de dossiers, le plateau supérieur a un diamètre plus petit que le plateau inférieur. Il peut alors aussi comporter un rebord formant une surface d'appui pour le bord vertical des dossiers.

Le nombre des ergots de fixation n'est pas primordial, mais pourra être commodément de deux sur le bord inférieur et d'un sur le bord supérieur lorsque le plateau supérieur a un diamètre plus petit.

Par ailleurs, l'invention prévoit aussi un bac de classement pouvant être inséré dans un des compartiments en forme de secteur et fixé à un plateau au moyen d'au moins un ergot, avantageusement en forme de T ou de L, de la même manière que les éléments séparateurs. Un tel bac peut s'avérer utile pour des fiches cartonnées par exemple.

L'invention sera explicitée dans la description suivante, avec référence au dessin annexé, dans lequel :

- la fig. 1 est une vue en élévation d'un tambour de classement monté sur une colonne à tambours rotatifs représentée partiellement avec son socle;
- la fig. 2 est une coupe partielle montrant le positionnement d'un élément séparateur entre deux plateaux;
- la fig. 3 est une vue en perspective d'un élément séparateur après torsion des ergots de fixation; et

## 4.

- la fig. 4 est une vue en perspective d'un bac de classement.

Sur la figure 1 est représenté un tambour 1 monté rotatif autour d'une colonne tubulaire 2 dont l'extrémité inférieure est fixée sur un socle 3 reposant sur le sol. Le tambour 1 comprend deux plateaux circulaires 4,5 en tôle d'acier, concentriques à l'axe de la colonne 2 et espacés verticalement, et des éléments séparateurs 6 en tôle d'acier déterminant avec les plateaux des compartiments en forme de secteurs. Les deux plateaux 4,5 sont assemblés rigidement par l'intermédiaire des éléments séparateurs 6 au moyen de leurs ergots de fixation 7 et 8, tordus après leur insertion à travers les interstices (fentes radiales) des plateaux. Le plateau supérieur 5 a un diamètre plus petit que le plateau inférieur 4 afin de rendre le classement des dossiers plus commode.

La fig. 2 représente plus en détail un élément séparateur 6 positionné entre les deux plateaux 4, 5 en coupe partielle. L'élément séparateur 6 comporte deux ergots de fixation 7 en forme de T et un 8 en forme de L, et un ergot de positionnement 9, chacun traversant les interstices respectivement prévus dans les plateaux. Une simple torsion verticale des ergots de fixation 7, 8, c'est-à-dire suivant l'axe de la colonne 2, (fig.3) permet de fixer l'élément 6 aux plateaux 4, 5 et d'assembler ainsi le tambour 1. Le bord intérieur de l'élément séparateur 6 possède une partie pliée 10 de renforcement, tandis que son bord inférieur comporte l'ergot 9 en son milieu servant à positionner l'élément 6 sur le plateau inférieur et à renforcer la rigidité du tambour.

Le bac de classement 11 représenté sur la fig. 4 comporte deux ergots de fixation 7 en forme de T, disposés radialement sur sa face inférieure, le bac ayant substantiellement la forme du secteur circulaire délimité sur le plateau 4 par deux éléments séparateurs 6 adjacents, de sorte qu'il peut-être inséré dans le compartiment formé par le secteur et fixé au plateau 4 par torsion des ergots 7 traversant les fentes correspondantes du plateau.

5.

REVENDEICATIONS

1 - Tambour de classement notamment pour colonne à tambours rotatifs, comprenant un plateau horizontal inférieur, de forme générale circulaire, un plateau horizontal supérieur, coaxial au plateau inférieur, et des compartiments en forme de secteurs délimités par des éléments séparateurs radiaux reliés aux deux plateaux, ainsi que des moyens pour le montage rotatif du tambour autour de la colonne, les éléments séparateurs (6) étant constitués par des tôles métalliques dont les bords inférieur et supérieur comportent des ergots de fixation (7, 8) s'emboîtant dans les interstices prévus à cet effet dans les plateaux (4,5), caractérisé en ce que les ergots de fixation (7,8) traversant les plateaux peuvent alors être tordus suivant l'axe de la colonne (2) de manière à réaliser la liaison entre les plateaux (4, 5) et les éléments séparateurs (6).

2 - Tambour selon la revendication 1, caractérisé en ce que les ergots de fixation (7, 8) sont en forme de T ou de L.

3 - Tambour selon la revendication 1 ou la revendication 2, caractérisé en ce que le bord intérieur des éléments séparateurs (6) possède une partie pliée (10) de renforcement.

4 - Tambour selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que le bord inférieur des éléments séparateurs (6) comporte un ergot supplémentaire (9) en son milieu permettant de positionner les éléments sur le plateau inférieur et contribuant à renforcer la rigidité du tambour.

5 - Tambour selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que les deux plateaux (4, 5) ainsi que les éléments séparateurs (6) sont en tôle d'acier.

6 - Tambour selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que le plateau supérieur (5) a un diamètre plus petit que le plateau inférieur (4).

6.

7 - Tambour selon la revendication 6, caractérisé en ce que le bord supérieur des éléments séparateurs (6) comporte un seul ergot de fixation (8) et le bord inférieur deux (7).

5           8 - Tambour selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, caractérisé en ce qu'il comprend au moins un bac de classement (11) inséré dans un de ses compartiments et fixé à un plateau (4) au moyen d'au moins un ergot de fixation (7), de la même manière que les éléments séparateurs.

10           9 - Tambour selon la revendication 8, caractérisé en ce que le bac de classement (11) a substantiellement la forme d'un secteur circulaire délimité sur le plateau (4) par deux éléments séparateurs (6) adjacents, et que 15 les ergots de fixation (7) sont en forme de T ou de L.

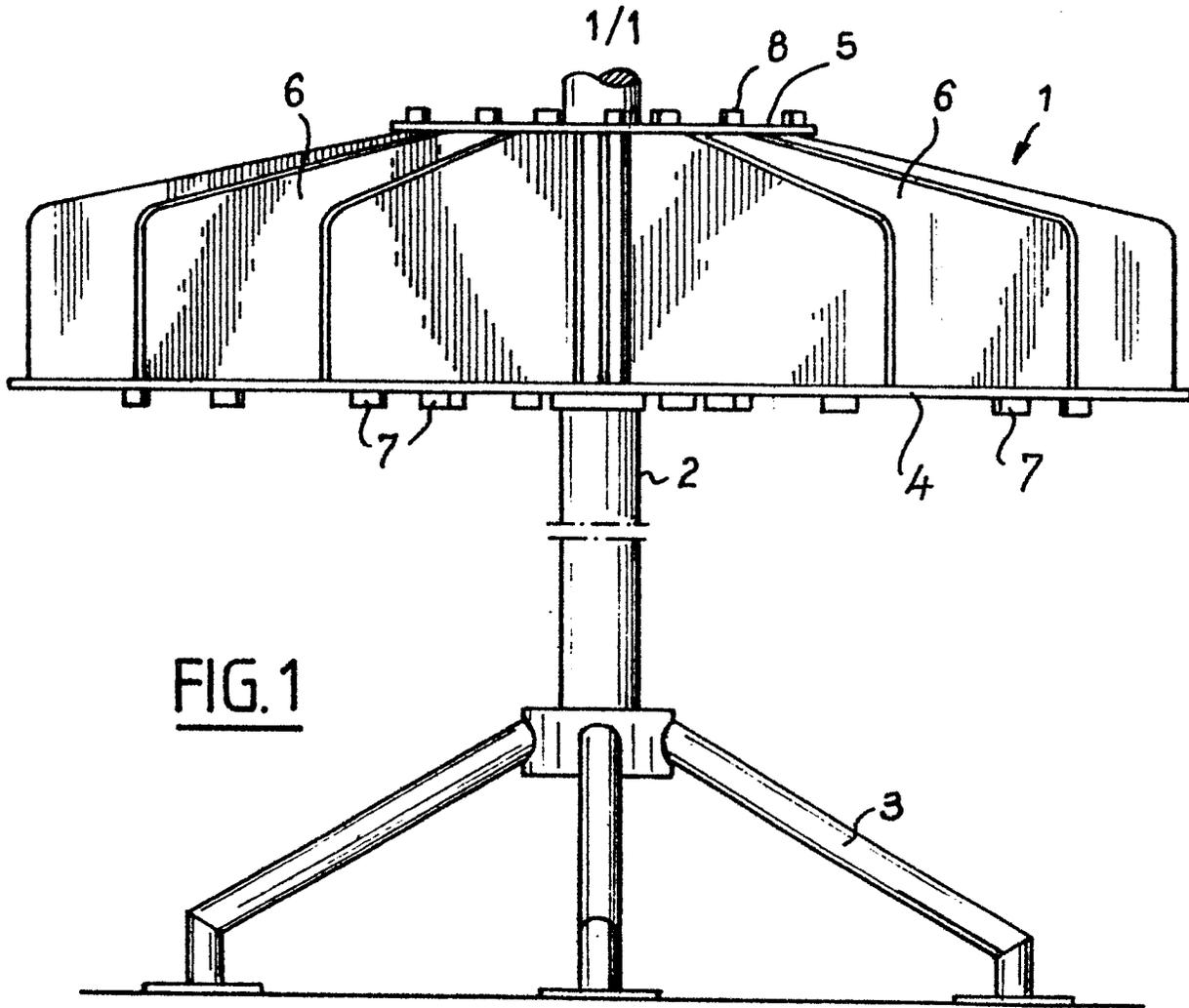


FIG. 1

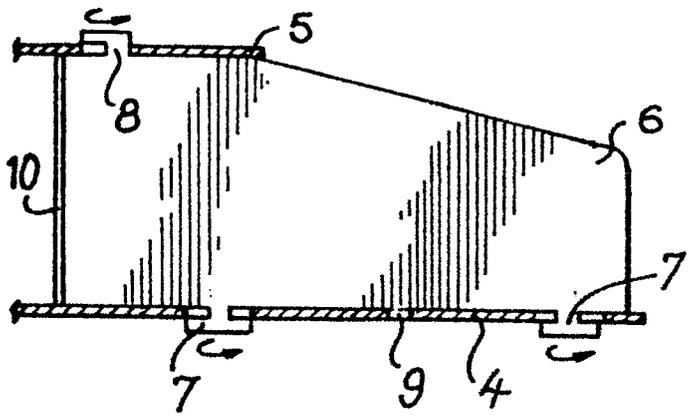


FIG. 2

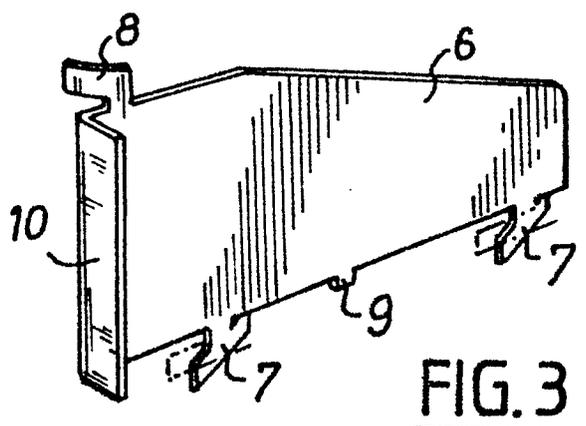


FIG. 3

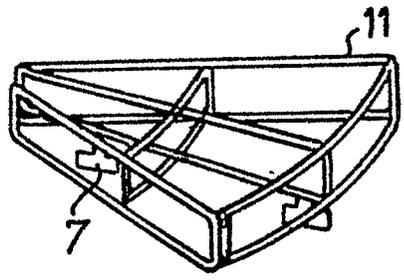


FIG. 4



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication en cas de besoin des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. 4)
Y	GB-A-2 086 803 (ROTADEX) * En entier *	1-9	B 42 F 17/28
Y	--- AU-A- 36 323 (ALBERT SIEG) (1968) * Page 6, lignes 12-23; figures 6-9 *	1-9	
Y	--- GB-A- 843 711 (SHUNIC) * Page 2, lignes 2-37; figures 2,3 *	2	
Y	--- CH-A- 279 305 (ERNESTO NORBERTO IZETTA) * En entier *	8,9	
A	--- US-A-3 244 289 (KING) * En entier *	1	
A	--- US-A-3 203 748 (TOMS) * En entier *	1	
-----			
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 26-08-1985	Examineur MEULEMANS J.P.
<p>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons</p> <p>&amp; : membre de la même famille, document correspondant</p>			